

Fiche d'information 5 pour les bricoleurs

Aides à la décision pour la réduction de l'utilisation de biocides sur les façades



Informations destinées aux bricoleurs

Algues et champignons sur la façade

Des algues et des champignons peuvent se déposer sur les façades des bâtiments où ils sont visibles sous la forme d'un revêtement gris-vert jusqu'à noirâtre. Tous les matériaux tels que crépi, peinture, maçonnerie, systèmes composites d'isolation thermique extérieure (ETICS), bois, métal, verre, clinker, plastique ou béton apparent, sont concernés. Ces salissures « vivantes » n'altèrent en rien la fonctionnalité en matière de physique du bâtiment. Pour prévenir par voie chimique l'apparition de cette végétation inesthétique, on recourt fréquemment à des solutions de nettoyage, des peintures ou des crépis contenant des agents biocides. Leur efficacité sur les façades est toutefois limitée dans le temps et il existe des alternatives. C'est pourquoi les bricoleurs qui réalisent sous leur propre responsabilité la protection de leur nouvelle façade de maison ou veulent remettre en état l'ancienne doivent s'informer auparavant des mesures de précaution en matière de travaux de construction.



Algues et champignons sur une façade de maison
Photo :© H. Bartholemy/ Bundesverband Farbe Gestaltung Bautenschutz

Qu'est-ce qu'un produit biocide ?

Le terme biocide désigne communément des substances chimiques ou biologiques ou des produits contenant de telles substances, qui exercent une action sur des organismes nuisibles tels que des algues (algicides) ou des champignons (fongicides). Divers types de biocides sont mis en œuvre sur les façades :

- ▶ produits pour le nettoyage des façades infestées (désinfectants, destructeurs d'algues vertes),
- ▶ agents de protection des murs pour une protection préventive de la maçonnerie contre l'infestation par des micro-organismes nuisibles et des algues,
- ▶ agents de protection pour revêtements/ agents de protection du film : produits pour la protection de revêtements ou de crépis contre les agressions microbiennes ou la croissance d'algues.

En outre, de nombreux produits contiennent des agents conservateurs utilisés pour leur stockage en pots, qui ont pour but d'éviter une infestation microbologique dans le conteneur pendant leur stockage.

Les substances actives et les produits contenant des biocides sont réglementés par le Règlement européen sur les biocides.

Quel est l'impact des biocides sur l'environnement ?

Les biocides sont lessivés par la pluie, pénètrent ensuite dans les sols et les rivières, et peuvent affecter la qualité de l'eau et nuire aux êtres vivants. C'est pourquoi il est recommandé par mesure de précaution de limiter même l'utilisation de biocides contrôlés. Une manipulation rigoureuse des biocides est très importante.



Les lixiviats de biocides provenant des façades peuvent, comme ici, nuire aux organismes aquatiques et mettre en danger les eaux de surface.

Photo :© N. Schmitz / Pixelio.de

Comment puis-je reconnaître les produits contenant des biocides ?

Sur les conteneurs des peintures et des crépis, prêtez attention aux mentions suivantes :

- ▶ « film protégé », « contient un agent de protection du film », « protection contre les algues et les champignons »
- ▶ GISCODE/code produit avec « F », p. ex. « M-SF01 F » (F = protection du film)
- ▶ Substances actives biocides, p. ex. diuron, terbutryne, pyrithione de zinc, carbendazyme

Les agents de protection des murs, les algicides et les agents désinfectants sont identifiables comme suit :

- ▶ N° d'autorisation (p. ex. DE-000XXXX-000X) ou N° d'enregistrement (un « N » avec un code numérique à 5 chiffres)
- ▶ Substance active biocide, p. ex. octylisothiazolinone (OIT), composés d'ammonium quaternaire (CAQ).

De quoi faut-il tenir compte lors du choix des produits ?

Vous trouverez ci-après des recommandations pour une protection de façade la plus respectueuse de l'environnement et la plus durable possible.

- ▶ **Types de revêtements et intégration de substances actives :**
L'utilisation de produits sans protection du film (algicides/fongicides) est recommandée pour les bricoleurs. Si un spécialiste conseille, p. ex. en fonction de facteurs liés au site, de mettre en œuvre une protection biocide de la façade, il convient de



choisir des produits contenant des biocides encapsulés et de faire exécuter leur application par des spécialistes. Les consignes du fabricant pour l'utilisation, la mise en œuvre et l'élimination doivent être respectées (cf. fiches d'information 1 et 2).

- ▶ **Mesures constructives et entretien :** Les mesures constructives pour la protection contre l'humidité et la maintenance des façades peuvent éviter ou réduire le recours à des biocides, ou réduire le lessivage des biocides, et accroître la durabilité. L'inspection de la façade, le nettoyage en cas de dépôts de poussière et d'une première colonisation par des algues et des champignons ainsi que le dégagement et le nettoyage des éléments de construction permettant l'évacuation de l'eau tels que p. ex. des gouttières sont judicieux. Pour que les façades soient plus sèches, il convient de tailler les buissons et les arbres proches des surfaces concernées. Attention : Si une façade est traitée avec des biocides, le nettoyage notamment avec un nettoyeur haute pression peut même renforcer le lessivage des biocides, polluer l'environnement et détruire l'effet protecteur (cf. Fiche d'information 2).
- ▶ **Informations :** Utilisez les offres d'information sur Internet et auprès des associations professionnelles ou faites-vous conseiller par des experts. Prenez en compte les conseils compétents des magasins de bricolage et demandez spécifiquement des produits sans biocides pour la protection contre la prolifération végétale sur les surfaces. Dans les promesses d'action biocide telles que « film protégé » ou « protection contre les algues et les champignons », tous les biocides doivent être mentionnés sur le produit. Même s'il n'existe pas d'obligation de marquage, les prestataires et fournisseurs ont l'obligation depuis le 1^{er} septembre 2013, de fournir gratuitement et dans un délai de 45 jours des informations sur tous les composants biocides des peintures et crépis traités (cf. Fiches d'information 3, 4 et 5).

De quoi faut-il tenir compte lors de la mise en œuvre et de l'élimination ?

L'utilisation d'agents de protection pour ouvrages de maçonnerie, désinfectants, peintures et crépis pour façades contenant des biocides doit être réservée à des personnels spécialement formés, car des mesures de sécurité pour l'homme et l'environnement sont indispensables lors de leur mise en œuvre (cf. Fiche d'information 4).



Dans la zone de travail, les plantes et les sols doivent être recouverts.



N'utiliser les produits avec film protégé que sous la forme livrée



Ne pas utiliser d'outils de pulvérisation



Ne pas laver les outils de peinture Laisser sécher et éliminer



Ne pas laisser pénétrer de résidus dans les milieux aquatiques ou dans les égouts



Éviter impérativement le contact avec la peau

Éliminer tous les résidus dans la collecte de déchets spéciaux de la commune

Conclusion

Des conseils professionnels sont toujours essentiels : Tenez compte de la signalisation des dangers, ainsi que des consignes d'utilisation et de sécurité. Choisissez un produit qui peut être utilisé de manière relativement sûre par un utilisateur privé. Les produits sans biocides pour la protection contre la prolifération végétale sur les surfaces doivent être également toujours préférés aux biocides encapsulés.

Autres informations

- ▶ Fiche d'information 1 : Informations générales
- ▶ Fiche d'information « Algen, Pilze, Flechten auf Oberflächen - Informationen für Kunden » (les algues, champignons et lichens sur les surfaces - Informations pour les clients) (www.farbe.de)
- ▶ Portail des biocides de l'Office de l'environnement (www.biozid.info)
- ▶ Label écologique des systèmes composites d'isolation thermique extérieure RAL UZ140 (www.blauer-engel.de)

Ce dépliant est basé sur les [fiches techniques de l'Agence fédérale de l'environnement](#) (UBA, Dessau-Roßlau, Allemagne) et a été traduit dans le cadre du projet de recherche européen NAVEBGO.